



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0903 du 23/12/2019

Arrêté du 23 décembre 2019

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTERIM
DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA DORDOGNE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur des Finances publiques de l'intérim de la direction départementale des Finances publiques de la Dordogne.

Date d'application : 01/01/2020

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA DORDOGNE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA DORDOGNE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

chargeant un administrateur des finances publiques de l'intérim de
la direction départementale des finances publiques de la Dordogne

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des
finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction
générale des finances publiques ;

ARRÊTE :

Article premier

M. Frédéric FAGUET, administrateur des finances publiques, adjoint au directeur départemental des finances
publiques de la Dordogne, est chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la
Dordogne, en remplacement de M. Gérard POGGIOLI.

Article 2

Cette mesure prend effet le 1^{er} janvier 2020.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des finances publiques, section ressources
humaines et organisation

Fait à Paris, le 23 décembre 2019

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES,
ADJOINT AU CHEF DU BUREAU RH-1B,

CHARLES RAVET